
LA DECOUVERTE DU TORQUE

Un ouvrier Belge, occupé au terrassement du chemin de fer, vient de trouver sur le territoire de la commune de Thiverny, (Oise) à 85 centimètres de profondeur ; un objet précieux par sa valeur réelle, et plus encore par sa haute antiquité. C'est une ceinture en or massif, en forme de candelette, de 7 millimètres, sans les crochets qui ont 4 centimètres¹/₂, le tout pesant 342 grammes, et ayant une valeur intrinsèque de 880 francs,

M. Houbigant, maire de Nogent-les-Vierges, membre du conseil général, et qui a un cabinet d'antiquités, ayant été, ainsi que M. Mertian, propriétaire des forges de Montataire, prévenus de la découverte qu'on venait de faire, ces messieurs ont couru pour voir ce que, dans le pays, on appelait un trésor dont on parlait déjà. Et aussitôt, dans l'intention d'empêcher le curieux bijou de sortir de la localité, MM Houbigant et Mertian, se sont empressés de désintéresser l'ouvrier qui avait trouvé l'objet, en lui payant largement la portion à laquelle il pouvait avoir

droit. M. Houbigant, qui s'est occupé particulièrement se recherche concernant les monuments Celtes et ceux des Franks, n'hésite pas à assigner à la ceinture trouvée une origine gauloise, et il pense qu'elle a dû être enfouie lors de l'invasion de Jules César, c'est-à-dire il y a dix-neuf siècles. L'endroit de la découverte a eu lieu ne contenait aucun autre débris, de tombeau ni de squelette.

Cette torsade, qui a peut-être servi de ceinture de tunique d'un chef civil et religieux, est une des plus intéressantes découvertes qui aient été faites dans le département. MM. Mertian et Houbigant désiraient que le musée de Beauvais, ou le cabinet des antiques de la bibliothèque royale de Paris s'enrichissent de ce bijou qui n'a pas d'analogie, pour que le modèle ne soit pas perdu.

Journal de Senlis

Repris dans le **Journal de Seine-et-Marne** 27 mai 1843

Extrait d'un article écrit par M. Houbigant, « Ceinture en or d'origine Gauloise -Trouvée sur le territoire de Saint-Leu près de Montataire » publié dans les « Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise », 1859, BNF, [ark:/12148/bpt6k4147009](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:bf:12148/bpt6k4147009)

Au moment de l'acquisition que M. Louis Mertian et moi avons fait de cette ceinture, on s'apprêtait à la fondre. Ors de la trouvaille, les ouvriers n'avaient pu croire que cet objet fût en or ; ils le regardaient comme étant en laiton, et ils l'avaient utilisé en en faisant une anse de seau. C'est quelque temps après, qu'un ouvrier, s'étant aperçu qu'il se manifestait aucune trace d'oxide de cuivre, se demanda si cette corde de métal ne serait pas en or ; il la porta à Senlis, et là on sut que c'était de l'or. L'orfèvre consulté offrit de l'acheter et en offrit une somme qui ne paraissait pas assez élevée. C'est alors que M. Mertian s'en occupa et qu'il vint me consulter, et que je fis essayer, afin d'obtenir la valeur vraie. Déjà il y avait querelle entre les ouvriers qui avaient trouvé et l'entrepreneur de chemin de fer qui prétendait se substituer aux ouvriers. Sur ces entrefaites, le propriétaire du terrain sur lequel on avait travaillé sans que le terrain lui ait été préalablement payé, se présenta invoquant l'art. 716 du code, et réclamant, en vertu de cet article, la moitié de la valeur de l'objet découvert. Enfin, après bien des discussions, l'entrepreneur se désista, et reconnut les droits de propriétaire, non payé, du terrain, lequel était M. Francis Parguez. Les ouvriers eux-mêmes reconnurent n'avoir droit qu'à la moitié

du prix de la ceinture qui fut arrêté à 1,000Fr., ne donnant, comme on voit, que 107 Fr. en plus de la valeur matérielle pour la valeur de la curiosité. C'est pour ce prix de 1,000 Fr. qu'on l'a cédé au cabinet des antiques de Paris : 500 Fr. furent remis aux ouvriers et 500 Fr. à M. Parguez, qui en fit l'usage le plus généreux ; il consacra la somme qui lui était échue en partage à faire reconstruire à neuf un escalier fort délabré ; et cependant fort utile qui mène d'un chemin public à l'église et au cimetière

Durant les discussions qu'avaient soulevé la possession de cette ceinture, un Anglais, qui avait vu cette ceinture chez l'essayeur, et qui en avait apprécié la valeur archéologique, était venu me trouver, m'offrant 2,000 Fr. de l'objet. Déjà les ouvriers, et M. Parguez, avaient reçu ce qui leur revenait du prix convenu, que j'avais avancé, et M. Mertian et moi, aurions rougi de bénéficier sur cet objet que nous étions heureux de placer dans notre dépôt national d'antiquités, renonçant même que coût de deux actes notariés que nous avons cru devoir faire avec les ouvriers et M. F. Parguez, afin de nous assurer la possession de l'objet.